

II. Critères à satisfaire pour un traitement en milieu hospitalier

Remarques introductives

L'astérisque (*) qui suit le code CIM-10 dans la dernière colonne du tableau signifie que tous les codes CIM-10 débutant avec cette racine (= lettre et numéro avant l'astérisque) sont concernés par la réglementation définie dans la ligne.

Un cercle (°) signifie que ce critère a été adapté spécifiquement au groupe d'intervention mentionné. Il est précisé et présenté *en italique* sous « 2. Critères d'exception spécifiques à une intervention ».

1. Critères d'exception généraux

N°	Catégorie	Critère	Référence selon les données standard de MedStat ⁶ (classification CIM-10-GM, version 2022 ⁷ , âge)	Critère non applicable aux interventions suivantes
Âge				
1.1	Enfant	≤3 ans	Âge	
Comorbidité somatique sévère ou instable				
2.1	Malformations	Malformations congénitales de l'appareil circulatoire ou respiratoire	Q20*–Q34*	
3.1	Système circulatoire	Insuffisance ventriculaire; NYHA >II	I50.13; I50.14; I50.04 !; I50.05 !	Examens cardiologiques°
3.2		Hypertension artérielle incontrôlée > 160mmHg systolique	non codé	
4.1	Problème broncho-pulmonaire, seulement en cas d'anesthésie générale	BPCO GOLD >II	J44*, cinquième position -0 ou -1	
4.2		Asthme instable ou exacerbé	non codé	
4.3		Syndrome d'apnée obstructive du sommeil, SAOS avec IAH ≥15 et pas de CPAP possible à domicile	non codé	
4.4		Oxygénothérapie de longue durée	non codé	
5.1	Anomalies de la coagulation	Anomalies de la coagulation, purpura et autres affections hémorragiques	D65*–69*, à l'exception de D68.5	
5.2		Traitement médical anticoagulant	Z92.1	Cataracte, PTA°, Examens cardiologiques°
5.3	Anticoagulation	Double antiagrégation plaquettaire	non codé	Cataracte, PTA°, Examens cardiologiques°
6.1	Insuffisance rénale	Insuffisance rénale, stade >3b L'insuffisance rénale chronique de stade 5 nécessitant une dialyse ne justifie pas en soi un séjour.	N18.4 ; 18.5	

6 La statistique médicale des hôpitaux peut être consultée à l'adresse suivante : www.statistique.admin.ch > Trouver des statistiques > Santé > Bases statistiques et enquêtes > Statistique médicale des hôpitaux.

7 La classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, 10^e révision, German Modification, version 2022 (CIM-10-GM, version 2022) peut être consultée à l'adresse suivante : www.statistique.admin.ch > Trouver des statistiques > Santé > Bases statistiques et enquêtes > Nomenclatures > Classifications et codage médicaux > Instruments pour le codage médical > CIM-10-GM.

N°	Catégorie	Critère	Référence selon les données standard de MedStat ⁶ (classification CIM-10-GM, version 2022 ⁷ , âge)	Critère non applicable aux interventions suivantes
6.2		Allergie aux produits de contraste Une première exposition sans complications rend ce critère caduque.	non codé	
7.1	Métabolisme	Diabète sucré difficile à réguler, instable ou HbA1c > 8 %	non codé	
7.2		Obésité (IMC ≥40) (chez les enfants: >97 ^e percentile)	E66*, cinquième position -4, -5 ; -6 ; -7 ; -8	Cataracte, Chirurgie de la main, Examens cardiologiques ^o , PTA ^o , ESWL ^o
7.3		Malnutrition / cachexie (adultes : IMC <17,5; chez les enfants: PYMS-Score ≥3 et définition des stades de la malnutrition chez les enfants selon le manuel de codage ⁸)	E40*–E46*, à l'exception de E44.1; R64; R63.6	
7.4		Anomalies sévères du métabolisme	E70*–E72*; E74*–E77*; E80*; E84*; E85*	
9.1	Psychisme	Dépendances (alcool, médicaments, drogue) avec complications	F10*–19*, quatrième position -0, -3, -4, -5, -6	
9.2		Troubles mentaux sévères et instables, qui rendent impossible le suivi du traitement après une intervention ambulatoire	non codé	
Autres facteurs				
90		Besoin d'une surveillance permanente	Z74.3	
92		Aucun interlocuteur, ou personne d'encadrement, compétent ⁹ et majeur à domicile ou disponible par téléphone et à proximité pendant les 24 heures suivant l'intervention	non codé	Examens cardiologiques ^o , Pacemaker ^o , PTA ^o
93		Aucune possibilité de transport jusqu'au domicile après l'intervention ou à nouveau vers un hôpital, y c. le taxi	non codé	
94		Temps de parcours de >60 min jusqu'à un hôpital disposant d'un service d'urgence permanent et de l'unité spécialisée correspondante	non codé	Examens cardiologiques ^o , Pacemaker ^o , PTA ^o

⁸ Manuel de codage médical, BFS, version 2023, annexe : Malnutrition, définition des stades de la malnutrition dans l'annexe. Peut être consultée à l'adresse suivante : www.statistique.admin.ch > Trouver des statistiques > Santé > Système de santé > Nomenclatures > Classifications et codage médicaux > Instruments pour le codage médical.

⁹ Compétent au sens où cette personne peut, au besoin, soutenir le patient de manière appropriée pour demander l'aide nécessaire (p. ex. passer un appel, l'accompagner jusqu'au taxi, etc.).

2. Critères d'exception spécifiques à une intervention

N°	Intervention concernée	Critère
B Appareil locomoteur		
BH1	Chirurgie de la main en général	Greffes du lambeau pédiculé
BH2		AMO combiné au radius/cubitus ou dans le tiers proximal du bras
BH3		Récidive du tunnel carpien (SCC)
BH5	Chirurgie de la main, maladie de Dupuytren	> 2 brides
BH6		> 2 articulations
BH7		Technique des lambeaux > 10 cm ²
BH8		Opérations récidives de la maladie de Dupuytren
BF1	Chirurgie du pied	Greffes du lambeau pédiculé
BF2		AMO pour les fractures articulaires complexes (talus, calcanéum, fractures du pilon tibial).
BF3		≥ 3 corrections d'orteils en marteau sur un côté en une session
BF4		Pied diabétique avec polyneuropathie
BO1	AMO	AMO au niveau de l'omoplate, des côtes et/ou du sternum
BO2		AMO combiné au radius/cubitus ou dans le tiers proximal du bras
BO3		AMO pour les fractures articulaires complexes (talus, calcanéum, fractures du pilon tibial) ou après reconstruction importante des tissus mous
BO4		AMO de clous intramédullaires (pas d'embrochage !)
Cardiologie		
KD1	Examens cardiologiques	<i>Insuffisance ventriculaire FE < 40 % et NYHA > II</i>
KD2		<i>Triple anti agrégation plaquettaire</i>
KD3		<i>IMC > 35</i>
KD4		<i>Aucune personne de contact ou de référence compétente⁹ et majeure dans le même ménage pendant les 24 heures suivant l'opération</i>
KD5		<i>Temps de trajet de > 30 min jusqu'à un hôpital disposant d'un service d'urgence permanent et de l'unité spécialisée correspondante</i>
KH1	Pacemaker (y c. remplacement)	<i>IMC > 35</i>
KH2		<i>Aucune personne de contact ou de référence compétente⁹ et majeure dans le même ménage pendant les 24 heures suivant l'opération</i>
KH3		<i>Temps de trajet de > 30 min jusqu'à un hôpital disposant d'un service d'urgence permanent et de l'unité spécialisée correspondante</i>

N°	Intervention concernée	Critère
Vaisseaux		
GP1	PTA	<i>Triple anti agrégation plaquettaire</i>
GP2		<i>Traitement anticoagulant périopératoire nécessaire</i>
GP3		<i>IMC > 35</i>
GP4		<i>Aucune personne de contact ou de référence compétente⁹ et majeure dans le même ménage pendant les 24 heures suivant l'opération</i>
GP5		<i>Temps de trajet de > 30 min jusqu'à un hôpital disposant d'un service d'urgence permanent et de l'unité spécialisée correspondante</i>
GP6		Intervention bilatérale avec ponction bilatérale
GP7		Chirurgie de l'aorte et des vaisseaux viscéraux
GP8		Intervention suite à une complication au point de ponction
GP9		Accès via cathéter à ballonnet >6F
GP10		Intervention de recanalisation suite à une obstruction
GP11		Retrait d'un corps étranger endovasculaire
Chirurgie		
CN1	Hernie ombilicale	Opération laparoscopique
CN2		Implantation de membrane/filet
CA1	Fistulotomie anale	Fermeture par lambeau ou implant
CA2		Morbus Crohn
Urologie		
UE1	ESWL	<i>IMC < 18,5 ou > 30</i>
UE2		Calcul infectieux (calcul sur pyélonéphrite obstructive ou sur infections récurrentes avec uricuit positif au même germe)